| © Drogues In | fo Service - | 18 de | écembre | 2025 |
|--------------|--------------|-------|---------|------|
| Page / | | | | |

Vos questions / nos réponses

est-il lègal de faire pousser du chanvre industriel pour un particulier?

| Par 1 | Profil | supprimé | Postée le | e 11 | /12/2016 | 15:25 |
|-------|--------|----------|-----------|------|----------|-------|
|-------|--------|----------|-----------|------|----------|-------|

bonjours,

Je me demandais si il y avait possibilité de faire pousser du chanvre industriel pour un particulier comme de la futura 75 qui est situé à moins de 0,2% de THC et qui est une espèce monoïque?

et si oui les démarches à effectuer pour cultiver cette/ces espèce/espèces dans un cadre légal.

Mise en ligne le 12/12/2016

Bonjour,

A priori et par principe, la culture, la consommation et la cession du chanvre industriel sont interdites par la loi.

L'exception à ce principe est l'autorisation étatique. Autrement dit, pour cultiver le chanvre dit industriel ou agricole il faut y avoir été autorisé par l'Etat.

Sans doute la préfecture de votre département peut-elle vous indiquer les démarches nécessaires (et possibles).

Pour votre information, le chanvre agricole est utilisé dans plusieurs industries (cordage, cosmétique, textile, papeterie, etc...) ou pour l'ornementation intérieure et en aucun il n'est destiné à la consommation.

Bien cordialement.